

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BÉRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

**Représentés:** Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

**Présents non votants :** Luc GUIRAUD

**Excusés:** Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents:**

Objet: Gouvernance du Pays

### 1- De la mission thématique à la transversalité

Vu la délibération en date du 9 décembre 2005, formalisant les commissions thématiques : l'habitat, la culture, l'économie, les services, le patrimoine, l'environnement et le tourisme, déclinées en groupes de travail sur des thèmes plus particuliers,

Considérant l'installation du nouveau Comité syndical du Pays,

Considérant l'organigramme du Pays,

Considérant le Cadre stratégique 2014-2020 sur le « Vivre ensemble »,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de travailler dans la transversalité et de poursuivre le travail des deux commissions de Pôle Cohésion Sociale et Pôle Développement Economique et de décliner nos travaux par des Comités de pilotage thématiques et des groupes de travail.

### **Le rôle de chaque instance**

La **commission de pôle** traite de la stratégie globale en termes de cohésion sociale ou de développement économique.

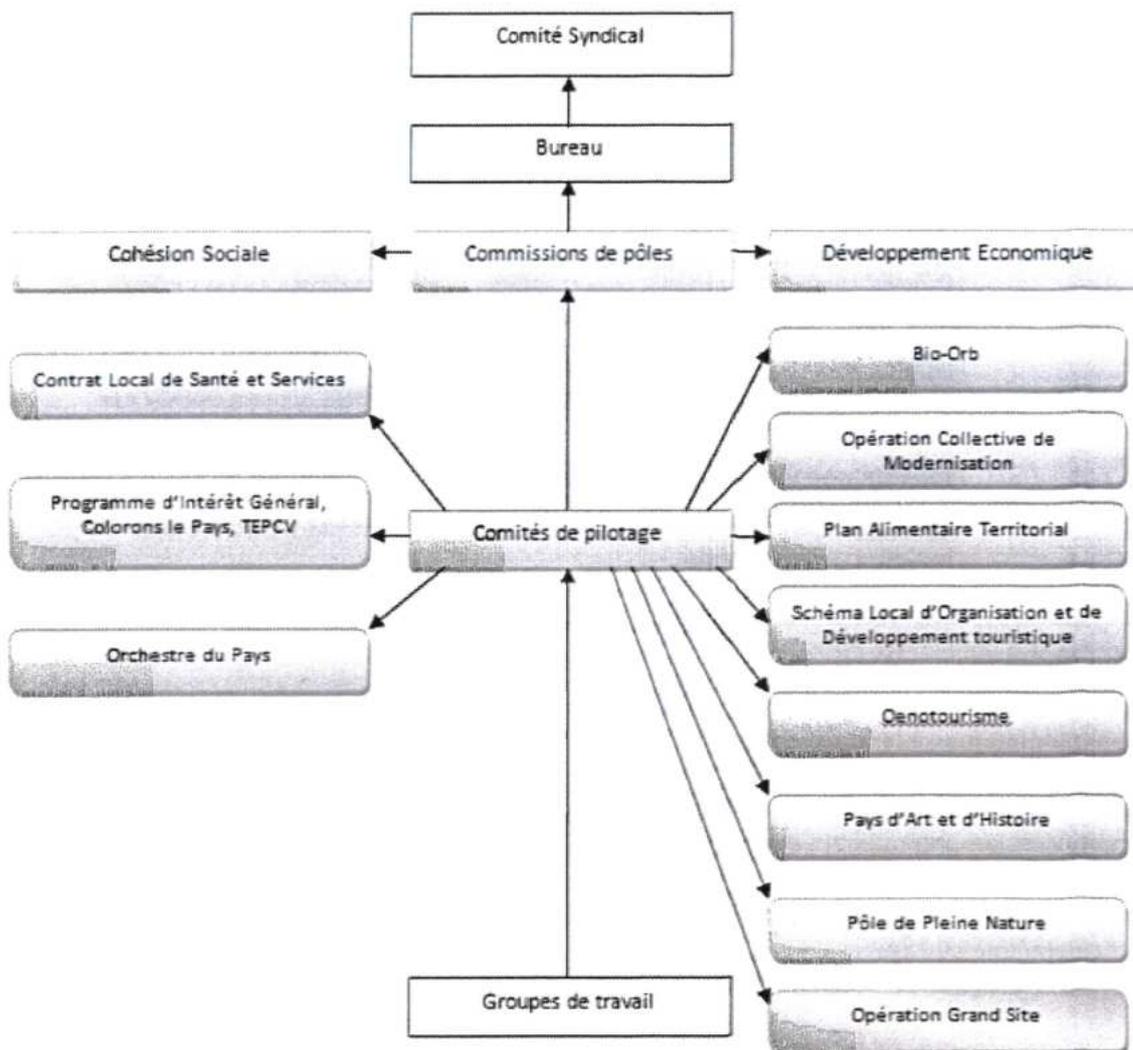
Le **comité de pilotage** est l'outil opérationnel. Il suit un projet ou un programme, de sa naissance à son évaluation. Il comprend un Président, des élus et des partenaires techniques.

Le **groupe de travail** apporte un éclairage technique sur un dossier précis. Il peut se former ponctuellement afin de permettre l'intervention de personnes ressources et de traiter de questions techniques ne bouleversant pas le contenu des décisions issues des actes administratifs.

La hiérarchie des différentes instances du Pays s'articule ainsi :

- a. Le Comité syndical (voix délibérative),
- b. Le Bureau (prend des décisions dans les limites des pouvoirs qui lui sont confiés par le Comité syndical),
- c. Les Commissions de pôles (voix consultative),
- d. Les Comités de pilotage (voix consultative).

## 2- Le schéma



Les gouvernances de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » et du Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux », font l'objet de gouvernances spécifiques. Les projets étant infra et concerne deux Communautés de communes (Minervois, St Ponais, Orb-Jaur et Grand Orb) pour le Pôle de Pleine Nature et une Communauté de communes (Minervois, St Ponais, Orb-Jaur) pour l'Opération Grand Site.

## 3- La composition

- a) Pour les Commissions de Pôle, Monsieur le Président propose de désigner :
- Le Président de la commission
  - 4 membres du Comité syndical pour le Département
  - 2 membres du Comité syndical pour la CdC Les Avant-Monts du Centre Hérault
  - 2 membres du Comité syndical pour la CdC Grand Orb
  - 2 membres du Comité syndical pour la CdC Sud Hérault
  - 2 membres du Comité syndical pour la CdC Minervois, St Ponais, Orb-Jaur
  - Le Président du Conseil de développement
  - 3 représentants du Conseil de Développement,
- soit au total 17 membres à désigner.

b) Pour les Comités de pilotage, Monsieur le Président propose de désigner :

- 1 Président et un rapporteur par comité
- 1 membre du Comité syndical par communauté de communes
  - Les Avant-Monts du Centre Hérault
  - Grand Orb
  - Sud Hérault
  - Minervois, St Ponais, Orb-Jaur
- 2 membres du Comité syndical pour le Conseil départemental
- 1 membre du Conseil de développement,

soit au total 9 membres à désigner.

#### **4- Le Conseil de développement**

Le principe de la participation repose sur une conception de l'action publique, où la société civile est invitée à dire, au même titre que d'autres acteurs, comment mettre en œuvre les politiques publiques. Organe de conseil et de consultation du Pays, le Conseil de développement est composé, conformément aux textes en vigueur, de « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs », qui souhaitent s'impliquer dans son travail ; il n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble de la société civile.

Le Conseil de développement siège dans les Comités de pilotage et dans les deux commissions thématiques du Pays, qui préparent l'ensemble des travaux du Comité Syndical.

L'accompagnement du Pays au Conseil de développement se traduira par des interventions du Comité de direction (Corinne ROGER, Anne GALIBERT, Sylvie HERPSON) afin de donner et de partager les orientations stratégiques du Pays.

Les chargés de mission assureront, si besoin, un deuxième niveau de lecture en proposant de rentrer dans les actions plus concrètement.

Cathlyne Revaux assurera à raison d'un jour par semaine (le vendredi) un travail de secrétariat pour le compte de l'association.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte de travailler dans la transversalité et de poursuivre le travail des deux commissions de Pôle Cohésion Sociale et Pôle Développement Economique et de décliner les travaux par des Comités de pilotage thématiques et des groupes de travail.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS



*[Faint handwritten notes and signatures in the right margin]*

